



N° 11417 \* 15

Formulaire obligatoire en vertu des dispositions des articles 242 *sexies* et 242 *septies* A de l'annexe II au CGI



N° 3517-S  
RÉGIME SIMPLIFIÉ

CA 12 (1)

@internet-DGFIP

CA 12 E (2)

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES

**DÉCLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU** ..... **AU** .....

Jours et heures de réception

Adresse du service  
où cette déclaration doit obligatoirement être renvoyée  
**au plus tard le 5 mai 2014** (clôture au 31/12/2013)  
ou, (CGI, ann. II, art. 242 *septies* A),  
**dans les trois mois de la clôture de l'exercice**  
(clôture en cours d'année)

Identification du destinataire  
Adresse de l'établissement  
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, **rectifiez-les en rouge**.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	CDI	Code service	Régime

Numéro de TVA intracommunautaire

N° d'identification de l'établissement (SIRET)

*La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts.*

- (1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 (en haut à droite).
- (2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 E (en haut à droite).

**Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite** 0010

**MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT**

**ATTENTION : Ne portez pas de centimes d'euro** (l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1).

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE		RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Date : .....	Signature : .....	Somme : .....	Date : .....
Téléphone : .....	Case à cocher	N° PEC .....	<b>Pénalités</b>
Paiement par virement bancaire : <input type="checkbox"/>		N° d'opération .....	Taux 5 % 9005
Paiement par imputation* : <input type="checkbox"/>			Taux % 9006
* (joindre l'imprimé n°3516 disponible sur <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> ou auprès de votre service des impôts).		Taux % 9007	
		Date de réception	

**CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE**

N'hésitez pas à prendre contact avec votre service des impôts, s'il vous manque une indication pour remplir cette déclaration. Vous pouvez également vous reporter à la notice, si vous souhaitez des informations sur la TVA intracommunautaire, le coefficient de taxation ou l'euro.

I - TVA BRUTE						
OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			Base hors taxe	OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		Base hors taxe
01	Achats en franchise.....	0037		4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts).....	0043
02	Exportations hors UE.....	0032				
03	Autres opérations non imposables..	0033		4D	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
04	Livraisons intracommunautaires...	0034				
OPÉRATIONS IMPOSABLES			Base hors taxe	Taxe due		
- réalisées en France métropolitaine						
05	Taux normal 19,6 %.....	0206				
5A	Taux normal 20 %.....	0207				
06	Taux réduit 5,5 %.....	0105				
6B	Taux réduit 7 %.....	0150				
6C	Taux réduit 10 %.....	0151				
- réalisées dans les DOM						
07	Taux normal 8,5 %.....	0201				
08	Taux réduit 2,1 %.....	0100				
8B	.....					
- à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)						
09	Opérations imposables à un taux particulier.....	0950				
10	Anciens taux.....	0900				
- autres opérations						
AA	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030				
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts).....	0040				
AC	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts).....	0044				
11	Cessions d'immobilisations.....	0970				
12	Livraisons à soi-même.....	0980				
13	Autres opérations imposables.....	0981				
14	Acquisitions intracommunautaires.....	0031				
	dont					
15	TVA sur immobilisations <input type="text" value="0982"/>					
16	<b>TOTAL DE LA TAXE DUE</b> (lignes 5 à 14).....					
<b>AUTRE TVA DUE</b>						
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice.....	0983				
18	TVA antérieurement déduite à reverser.....	0600				
19	<b>TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE</b> (lignes 16 + 17 + 18).....					
II - TVA DÉDUCTIBLE						
AUTRES BIENS ET SERVICES			Taxe déductible			
20	Déductions sur factures (1).....	0702				
21	Déductions forfaitaires (1).....	0704				
22	<b>TOTAL</b> (lignes 20 + 21).....					
<b>IMMOBILISATIONS</b>						
23	TVA déductible sur immobilisations (1).....	0703				
<b>AUTRE TVA À DÉDUIRE</b>						
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé.....	0058				
25	Omissions ou compléments de déductions.....	0059				
25A	(1) Compte-tenu, le cas échéant, du coefficient de taxation forfaitaire.....	<input type="text"/>				
26	<b>TOTAL DE LA TVA DÉDUCTIBLE</b> (lignes 22 + 23 + 24 + 25).....					
27	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts).....					0709

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA12).